

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00184

COMMUNES DE SAINT-GALMIER/CHAMBOEUF - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le Conseil Métropolitain a été convogué le 17 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 60 Nombre de pouvoirs : 19 Nombre de voix : 79

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Francois BARNIER, M. Jean-Alain М. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BARRIER, BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, CHAROLLAIS-CHEYTION. Mme Emmanuelle M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX. M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE représenté par Mme Christine PASCAL, M. Gérard MANET, Michèle NIEBUDKOWSKI. M. Yves PARTRAT. M. Jean-Michel PAUZE. M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE Le 05 juin 2018 VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180316-D201800184I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180604

Pouvoirs:

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Guy FRANCON,

M. Jean-Yves CHARBONNIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,

M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,

M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,

Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,

Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Marc FAURE,

Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

Mme Anne-Françoise VIALLON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME

·

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE. Christian Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. FAYOLLE. M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Christine ROUX, Mme Monique Christiane RIVIERE, Mme ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

COMMUNES DE SAINT-GALMIER/CHAMBOEUF - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT TRAITEMENT DES EAUX USEES

La gestion du service public de traitement des eaux usées concernant les communes de Saint-Galmier et de Chamboeuf est déléguée à SUEZ EAU FRANCE par un contrat de délégation par affermage en date du 1^{er} janvier 2014 pour une période de 12 ans.

Le présent contrat est transféré à Suez Eau en lieu et place de Stéphanoise des eaux du fait du changement de raison sociale du délégataire.

Les nouvelles dispositions réglementaires définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 concernent le système d'assainissement de Saint-Galmier et de Chamboeuf.

L'arrêté préfectoral modifie notamment les prescriptions spécifiques relatives à l'analyse ou la fréquence de certains paramètres ou mesures d'eau et de boues à réaliser dans le cadre de l'auto surveillance. Il demande aussi la réalisation d'une analyse des risques de défaillance.

Ces prescriptions se traduisent par de nouvelles prestations à réaliser par le délégataire.

Ainsi, pour permettre à l'exploitant de respecter l'ensemble de ces mesures, il convient de modifier ses conditions de rémunération prévues dans le contrat initial.

Le tarif de base (part délégataire hors taxes et redevances) à la date d'entrée en vigueur du contrat était de :

Prime fixe annuelle pour chaque point de consommation PFo : 14,00 € HT.

Prix par m3 consommé PVo : 0.3146 € HT.

Par suite, il est proposé d'augmenter uniquement le prix par m3 consommé qui passe donc de 0,3416 € HT à 0,3776 € HT, valeur au 12/09/2016.

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve la passation d'un avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement de Traitement des Eaux Usées des communes de Saint-Galmier et de Chamboeuf
- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement de Traitement des Eaux Usées des communes de Saint-Galmier et de Chamboeuf,

- <u>les recettes correspondantes seront perçues au compte 70611 du budget annexe assainissement au titre de la redevance assainissement de l'exercice 2018 et suivants.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU